CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ILE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ILE-D'ORLÉANS

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 7e jour du mois d'août 2023, 20 h, à l'édifice municipal, 6822, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Coulombe, madame Andréanne Lapointe DeBlois, messieurs André Vézina, Bruno Gosselin, Marc-André Goulet, Marion Richard et Olivier Parent.

La directrice générale, madame Michelle Moisan agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire

ADMINISTRATION

6. Résolution: Remaniement – dossiers des membres du conseil
7. Résolution : Entente intermunicipale- délégation de compétence-prévention incendie

TRAVAUX PUBLICS

8. Résolution : Contrat – Caméras de sécurité
9. Résolution : Achat – Tracteur /tondeuse

URBANISME

PÉRIODE D'INFORMATION

10. Résolution : Demande d'usage conditionnel : 195, chemin Ferland

LOISIRS & CULTURE

11. Résolution : Modification -Règlements de la bibliothèque
12. Résolution : Embauche - Sauveteur
13. Résolution : Achat étagère bibliothèque -Surplus réservé bibliothèque

DIVERS

14. Comptes à payer
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 2067-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 2068-23

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 JUILLET 2023

Il est **proposé** par Olivier Parent et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023 tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **JUILLET 2023** : 11
Coût des travaux : 197 069 $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NO : 2069-23

6. REMANIEMENT – DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU QUE certains élus ont un horaire très rempli;

ATTENDU QUE des élus ont montré de l'intérêt pour un changement de responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marion Richard et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'apporter les modifications suivantes aux responsabilités des élus suivants :

- Madame Andréanne Lapointe DeBlois ajoutera à son mandat la responsabilité de la Politique familiale et des aînés ainsi que de la Municipalité amie des aînés (MADA) en remplacement de M. Marc André Goulet.
- Monsieur Marc-André Goulet siègera sur le conseil d'administration de la Fondation du Parc maritime en remplacement de M. Yves Coulombe.

RÉSOLUTION NO : 2070-23

7. ENTENTE INTERMUNICIPALE – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE - PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de l'Île-d'Orléans est en vigueur depuis le 19 décembre 2019;

ATTENDU l'entrée en vigueur d'une entente intermunicipale révisée relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie le 1er janvier 2023 entre la MRC et les municipalités;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. c. S-3.4*), le Schéma et ses actions ainsi que les plans de mise en œuvre du Schéma adoptés par

chacune des six (6) municipalités imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies;

ATTENDU QUE les municipalités désirent s'adjoindre les services d'un technicien(ne) en prévention incendie;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC pourraient se prévaloir des dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) afin* de conclure une entente ayant pour objet de déléguer à la MRC la compétence requise en matière de prévention des incendies;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC pourraient déposer une demande de financement dans le cadre du Fonds Région et Ruralité, volet 4, Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, pour assumer les obligations en matière de prévention des incendies sur le territoire de la MRC pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents;

1. De signifier à la MRC la volonté de la municipalité de Saint-Laurent de déléguer sa compétence en matière de prévention incendie à la MRC de l'Île-d'Orléans et ;

2. De désigner Bruno Gosselin pour siéger sur le comité de travail du projet de ladite entente intermunicipale.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO : 2071-23

8. CONTRAT – CAMÉRAS DE SÉCURITÉ

Il est **proposé** par Marion Richard et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de faire installer un système de caméras de sécurité longue portée ainsi que d'enregistreurs sur le chemin du Quai et à Espace F.-X.-Lachance par monsieur Pierre Duguay de la firme Alarmes A.C. pour la somme de 6000 $ avant les taxes applicables et dont les deniers proviendront des surplus non-affectés.

RÉSOLUTION NO : 2072-23

9. ACHAT –TRACTEUR/TONDEUSE

ATTENDU QUE le présent tracteur-tondeuse Club Cadet a été acquis en 2000 et qu'il n'est plus possible d'obtenir de pièces de rechange;

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'entérine l'achat d'un tracteur-tondeuse de marque ARIENS de Lavoie et cie pour la somme de 7387 $ plus les taxes applicables et dont les deniers proviendront du fonds de roulement et qui sera remboursé sur une période de cinq (5) années.

URBANISME

PÉRIODE D'INFORMATION

RÉSOLUTION NO : 2073-23

10. DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL : 195, CHEMIN FERLAND

ATTENDU la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 juillet 2023;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Olivier Parent et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU d'autoriser l'usage

conditionnel pour l'opération d'une résidence de tourisme demandé par le propriétaire du 195, chemin Ferland – matricule 5990_61_7644.

Cette résolution valable pour 2 chambres à coucher. De plus, elle est conditionnelle à l'obtention annuelle du certificat d'autorisation de la CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec) et au respect des normes contenues dans le règlement sur les usages conditionnels.

LOISIRS & CULTURE

RÉSOLUTION NO : 2074-23

11. MODIFICATION – RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de modifier les règlements généraux de la bibliothèque tel que soumis le 13 juillet par la responsable madame Charlotte Bédard et dont copie est annexée aux présentes.

RÉSOLUTION NO : 2075-23

12. EMBAUCHE - SAUVETEUR

ATTENDU QUE madame Alexanne Létourneau embauchée par la résolution 2054-23 en juin dernier a décliné l'offre d'emploi de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'embaucher madame Marie-Soleil Tanguay à titre de sauveteur pour la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 2076-23

13. ACHAT ÉTAGÈRE BIBLIOTHÈQUE – SURPLUS RÉSERVÉ BIBLIOTHÈQUE

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'entériner l'achat d'une nouvelle étagère pour la bibliothèque pour la somme de 563 $, et dont les deniers proviendront du Fonds réservé de la bibliothèque (59 13100 000)

DIVERS

RÉSOLUTION NO : 2077-23

14. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (29 908.99$) et le paiement des comptes (107 709.31$) totalisant 137 618.30 $ pour le mois de juillet 2023 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **2077-23.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /greffière-trésorière

15. CORRESPONDANCE

Il n’y a eu aucune correspondance officielle en juillet dernier.

16. VARIA

Aucun point n’a été ajouté au varia.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 2078-23

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par André Vézina et **résolu** à l’unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 50.

_____	_____
MICHELLE MOISAN	YVES COULOMBE
DIRECTRICE GÉNÉRALE /	MAIRE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE	

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».